

Bilan 2014 du Cnis relatif au programme de la statistique publique

Décembre 2014

Ce bilan 2014 est centré sur les attentes majeures qui s'étaient exprimées en matière de statistiques lors de la mise au point du moyen terme 2014-2018 afin de citer les avancées réalisées pour les satisfaire. Le cas échéant, ce bilan actualise les orientations 2014-2018 à la lumière des acquis de 2014. Il évoque d'abord les sujets transversaux, puis passe en revue quatre domaines qui reprennent, en les regroupant, les thématiques des commissions du Cnis, à savoir :

- Le domaine social ;
- Le domaine économique et financier ;
- Le développement durable ;
- Les territoires.

I. Bilan général

- La demande d'accès aux données continue à se développer ; le chiffre est de plus en plus un enjeu des débats publics.

Il y a des avancées notables comme l'accès des chercheurs aux données fiscales. Le président du groupe relatif à « l'accessibilité aux données du secteur bancaire et financier », Monsieur Gunther Capelle-Blancard - qui est aussi président de la commission « Système financier et financement de l'économie » - rendra son rapport au printemps 2015. Outre les questions de confidentialité, ce groupe traite de l'insuffisante visibilité par les chercheurs des procédures d'accès aux données qui leur sont offertes.

Il est clair que la **question de la confidentialité des données et des méthodes d'anonymisation est un défi majeur** pour la statistique publique au moment où la société ne parle que « d'Open Data » et de données massives ou « Big Data ». C'est d'ailleurs un des investissements actuels de la Drees - en collaboration avec l'Insee - dans le cadre de l'ouverture des données de santé. Sans préjuger des conclusions de ce travail, il est probable qu'en raison de la sensibilité des données de santé et du risque assez important de ré-identification, l'accès aux données en Open Data prendra la forme, soit de quelques fichiers de données individuelles à des niveaux très agrégés et contenant peu de variables, soit de tableaux pré-formatés. Le Cnis se

tiendra informé des suites de cette réflexion.

Le contexte de l'Open Data dans le cadre de cet accès aux données **fait naître une autre demande qui est de labelliser le chiffre officiel**, i.e. estampillé d'une qualité suffisante, pour le différencier des autres chiffres pour lesquels il n'y a pas suffisamment de transparence dans la manière dont ils sont calculés pour juger de leur qualité. Cette demande était forte **lors de la conférence-débat « Statistique publique et démocratie, à quoi servent les chiffres ? »** (à laquelle a participé le président de l'Autorité de la statistique publique (ASP), et qui était organisée au Conseil économique, social et environnemental le 30 janvier 2014.

Toujours pour l'accès aux données, il convient de **mentionner le groupe de travail Insee - Cnis, sous la présidence de M. Bon**, qui a **pour sujet l'accès aux données collectées par les entreprises et qui permettraient de produire des statistiques publiques**. Cela nécessite de revoir le cadre juridique du service statistique public (SSP) et d'adapter la loi de 1951 qui ne prévoit pas le recours à des données privées.

- L'intérêt pour les comparaisons européennes se développe. Un point est fait dans la mesure du possible à chaque commission du Cnis sur l'aspect international des sujets traités. **La statistique nationale, partenaire de la statistique européenne, a aussi un rôle pour éclairer les différentes données produites.**

- Une autre attente qui ressortait aussi du moyen terme était **d'aider l'utilisateur à accéder plus facilement au chiffre et à son bon usage en l'aidant avec des outils pédagogiques**. Et ces derniers temps, **la statistique publique a développé beaucoup d'outils pédagogiques** (des vidéos, des dossiers, des Insee en bref). Les communiqués de presse et dossiers de presse faits par l'Insee et les services statistiques ministériels (SSM) sont aussi une bonne façon d'aider les journalistes.

- Une dernière attente des utilisateurs, relayée par les membres du bureau et les présidents de commission, est la **demande d'indicateurs précoces pour diminuer les délais de diffusion de certains résultats statistiques** (comme par exemple le revenu disponible et le taux de pauvreté, diffusés avec un délai de deux ans par rapport à l'année sur laquelle portent les mesures). Des investissements européens et français sur ce sujet existent, mais ils restent à poursuivre pour les fiabiliser. Il faudra revenir sur ce sujet l'an prochain.

II. Bilan thématique

1. Les avancées et les attentes dans le domaine social

(Commissions « Démographie et questions sociales », « Emploi, qualification et revenus du travail », « Services publics et services aux publics » et Commission nationale d'évaluation du recensement de la population)

- Grâce à un important investissement réalisé début 2014 en termes de pédagogie, **les difficultés d'exploitation de l'enquête emploi en 2013 (différence sur le taux de chômage et impossibilité de calculer le halo) ont été dépassées**¹. Les principales séries d'emploi, de chômage, de halo, de sous-emploi entre 2003 et 2012 ont été rétropolées avec les nouvelles conventions.

Le dialogue noué au Cnis a montré la satisfaction des utilisateurs : l'enquête emploi a évolué dans le sens d'une part des recommandations du rapport « Emploi-chômage » de Jean-Baptiste De Foucauld et d'autre part de l'harmonisation européenne. En outre, le travail de rétropolation effectué permet de remédier aux ruptures de séries et de fournir une mesure cohérente des évolutions des principaux indicateurs du marché du travail.

Il reste à clarifier les écarts d'évolution entre le niveau de chômage au sens du BIT et le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi qui ne rendent pas compte de la même réalité, afin de diminuer la difficulté qu'éprouve l'utilisateur à concilier la statistique administrative de Pôle emploi et le taux de chômage issu de l'enquête emploi. Le groupe de consultation lancé dans le cadre du Cnis sur le suivi des recommandations de l'ASP sur la labellisation des statistiques mensuelles de demandeurs d'emploi concerne la refonte du format de la publication mensuelle Dares/Pôle emploi. Le groupe va présenter ses conclusions lors de la prochaine commission « Emploi, Qualification et Revenus du travail » au printemps 2015.

- **La nomenclature socio - économique européenne (ESEG) a été construite** dans le cadre d'un groupe d'experts piloté par la France. La nomenclature est bâtie à partir de la classification internationale type des professions Citep-Isco 2008 à deux chiffres et du statut d'emploi (salarié / non salarié). Elle se compose de neuf groupes (dont sept pour les actifs) mais comporte un niveau plus détaillé à deux chiffres de 42 sous-groupes permettant des agrégations modulables selon le souhait des utilisateurs. Le regroupement des professions peu qualifiées, la distinction entre cadres managers et cadres experts et l'absence d'identification des agriculteurs au

¹ Les conséquences des modifications apportées au questionnaire pour l'adapter à la fois aux évolutions du marché du travail, aux besoins des utilisateurs et à la réglementation européenne ont eu pour effet de diminuer d'un demi-point le taux de chômage mais n'ont pas eu d'impact sur son évolution après rétropolation.

Il est à noter que le changement de questionnaire contribue, à égalité avec le changement de concept du « halo », à augmenter de moitié le nombre de personnes classées dans le « halo » autour du chômage. Le concept de halo est désormais articulé avec celui d'Eurostat : les définitions sont harmonisées pour les composantes 1 (personnes recherchant un emploi et non disponibles) et 2 (personnes disponibles, souhaitant travailler mais ne recherchant pas d'emploi). Le halo publié par l'Insee comporte toutefois une troisième composante non prise en compte par Eurostat (personnes souhaitant travailler mais ne cherchant pas d'emploi et non disponibles).

premier niveau de l'EseG constituent les principales caractéristiques qui différencient celle-ci du niveau agrégé de la nomenclature PCS française des professions et catégories socio-professionnelles. Toutes les deux partagent néanmoins des critères essentiels de construction.

La prise en compte effective de cette catégorisation européenne des positions sociales des individus a été validée par Eurostat. Il reste pour la statistique publique à **engager une réflexion sur l'usage et la diffusion des deux nomenclatures en présence** : la nomenclature européenne et la PCS française.

- **L'étude des parcours de vie** prend de plus en plus d'importance avec l'accélération des mouvements de la société, comme le révélaient les demandes exprimées lors de la rencontre organisée pour le moyen terme « Parcours de vie, apports de la statistique et défis à venir » d'octobre 2013. **Plusieurs sources existent ou seront bientôt disponibles, aussi bien en matière de trajectoires** (enquêtes Famille et logements, Études des Relations Familiales et Intergénérationnelles ERFI, Enquête sur les Parcours Individuels et Conjugaux EPIC, etc.) **que de structures familiales détaillées** (panel, Échantillon démographique permanent - EDP - en voie d'enrichissement). Mais le développement de la diversité des modes de vie et l'accélération des changements sont autant de défis pour l'étude des parcours car ces mouvements rendent de plus en plus complexes le recueil et le traitement des données.

- **Pour les parcours scolaires, la mise en place de l'identifiant national élève (INE) se met en place progressivement. Pour le 2nd degré, ce sera en 2016.** L'INE étant un identifiant indirectement nominatif, son utilisation sera réglementée par la Cnil. Ainsi, pour l'utilisation à des fins statistiques, l'INE sera crypté par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp). **À terme, il sera donc possible de suivre les parcours des élèves de l'entrée à la sortie du système éducatif.**

- Le rapport sur « **L'information statistique sexuée dans la statistique publique** », conclut pour l'essentiel à l'abondance (voire dans certains cas la surabondance) de données sur les inégalités entre femmes et hommes.

- Le SSM de la sécurité intérieure a été créé, suite à l'avis favorable émis en juin dernier par l'ASP, avec une clause de revoyure à l'automne 2015. Le Cnis entendra le chef du service sur ses missions et son programme de travail à l'occasion d'une prochaine commission « Services publics et services aux publics ». Cette présentation sera faite en lien avec le ministère de la justice pour prendre en compte la réponse pénale et avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP).

- Le Cnis est conscient que les investissements pour moderniser la collecte du recensement de la population (RP), avec le projet de collecte par Internet et la rénovation de l'application constituant le répertoire d'immeubles localisés, ainsi que les opérations de transfert informatique à Metz, sont coûteux pour l'Insee. Cela étant, force est de constater une certaine déception de M. Frécon, sénateur, président de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population et de Mme Cases, directrice de l'Ined, que les modifications du questionnaire à brève échéance soient restées bien timides.

En effet, en 2015, les évolutions du questionnaire portent sur les liens unissant le couple, les diplômes, le mode de transport principal (avec l'ajout du vélo) et l'année d'arrivée en France. Cela étant, il est à noter que l'Insee va travailler dès à présent pour une meilleure connaissance des liens familiaux qui unissent tous les membres du ménage deux à deux, ce qui était une des deux recommandations fortes du rapport du Cnis (recueil des liens intra-ménage sur la feuille de logement et de l'état de santé perçu sur le bulletin individuel).

- **Le Conseil a souhaité, un an après la labellisation** des indicateurs d'accidentalité routière produits par l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière (ONISR), **organiser un échange sur les statistiques de la sécurité routière et l'indemnisation des dommages corporels (voir annexe 1)**. En raison de la très forte médiatisation des indicateurs d'accidentalité produits par l'ONISR, la commission « Services publics et services aux publics », a préconisé la mise à disposition d'une large information sur les modes de calcul des indicateurs mensuels et annuels, afin d'éclairer au mieux les utilisateurs en fonction des objectifs qu'ils poursuivent. En effet, il y a bien transparence, les modes de calcul existent bien sur le site de diffusion, mais ils ne sont pas assez intégrés à la communication des résultats.

Par ailleurs, la commission a souhaité que les différents producteurs concernés articulent davantage leurs dispositifs d'information et les résultats sur les phénomènes liés à la sécurité routière (accidentalité, indemnisation, réponse pénale et séquelles permanentes), et élaborent des séries retraçant leurs évolutions.

- **Enfin, le lancement d'un groupe de travail sur les nouvelles formes d'emploi est proche**. La présidente du Cnis vient de rencontrer le président du groupe, Bernard Gazier, avec le président de la commission concernée, Jean-Christophe Sciberras. Ce groupe s'appuiera sur le récent rapport du Conseil d'orientation de l'emploi consacré à l'évolution des formes d'emploi. Il aura notamment pour missions de préciser le contour des formes d'emploi que l'on cherche à cerner ; de faire le point sur la façon dont l'appareil statistique y répond et de formuler des recommandations pour améliorer la mesure des formes d'emploi particulières, en déterminant d'une part les exploitations nouvelles des sources existantes et d'autre part la possibilité de compléter les recueils d'informations existants. Le groupe cherchera aussi à savoir comment ces formes d'emploi sont prises en compte dans

quelques dispositifs d'observation statistique d'autres pays et leurs impacts au niveau de la protection sociale. La remise du rapport est prévue avant la fin de 2015.

De manière plus générale, le Cnis entend investir sur plusieurs sujets dans le domaine de l'emploi, notamment une meilleure connaissance du travail dissimulé. Il lui faudra prioriser ses propres actions.

2. Les avancées et les attentes dans le domaine économique et financier

(Commissions « Entreprises et stratégies de marché » et « Système financier et financement de l'économie »)

- Le Cnis suit avec intérêt **les avancées dans la mise en œuvre de l'identification unique des unités participant à des transactions financières suite à la création du LEI (Legal Entity Identifier)**. Cet identifiant unique va faciliter la gestion et le contrôle des risques, tant par le secteur privé que par les autorités publiques.

Outre l'accès en données ouvertes à un répertoire mondial (qui contenait 250 000 unités en mai 2014), le LEI permettra de produire des statistiques sur les déclarants et les contreparties, de cartographier les groupes et les liaisons entre unités et, à terme, de mieux analyser le fonctionnement du marché financier et de mieux anticiper les risques. **Deux points méritent une attention particulière :**

- En premier lieu, la Banque de France a émis le **souhait que les statisticiens soient plus présents dans les instances de gouvernance** de la mise en œuvre du LEI ;
- Ensuite, le bureau du Cnis de décembre a fortement souligné **l'intérêt de la phase 2 de la mise en place du LEI qui concerne l'identification des groupes**. Il est en effet majeur de pouvoir disposer de données sur les relations intra et inter unités juridiques.

- Par ailleurs, **le Cnis considère comme une avancée importante l'investissement réalisé sur différents référentiels. SIRUS**, le répertoire statistique de la statistique d'entreprise, est généralisé et peut être utilisé par toute la statistique publique. Il comprend les unités légales, les groupes, les entreprises et toutes les unités statistiques enquêtées. Outre le calcul des catégories, il permettra à la statistique publique - dans le cadre des mesures de simplification - de mesurer et de suivre la charge de réponse des entreprises et de mettre en place des tirages d'échantillons coordonnés négativement pour ne pas interroger trop souvent les mêmes entreprises.

Le répertoire statistique sur les véhicules routiers du SOeS fera l'objet d'une refonte pour intégrer les contrôles techniques.

Des réponses se mettent également en place au niveau européen. Le projet ESBRS (European System of Interoperable Business Registers) vise à faire communiquer entre eux tous les répertoires statistiques des pays européens de manière à pouvoir échanger notamment des informations sur les groupes multinationaux au lieu de les interroger par des enquêtes. Il apparaît que la France, qui coordonne le travail d'élaboration du répertoire européen des groupes et du profilage des entreprises, souhaite rassembler des forces à cet effet. **Convaincu du fort potentiel que représente ce projet, le Cnis examinera quel appui il pourra apporter.**

- **Simstat**, le projet qui visait initialement, entre autres, à mettre en place un système d'échange de données sur les exportations intracommunautaires, a été de nouveau évoqué au Cnis. **À l'origine, le projet d'Eurostat avait pour objectif de réduire de moitié la charge de réponse des entreprises tout en préservant la qualité de la collecte** : chaque pays récepteur aurait reconstitué ses importations en «agrégant» les flux d'exportations des autres États membres (EM) vers lui. Eurostat fait évoluer son projet initial mais le bureau du Cnis, dans l'avis qu'il a rendu sur le sujet, a néanmoins recommandé la vigilance tant que la possibilité de reconstituer avec une qualité suffisante les importations à partir des exportations des EM n'aura pas été avérée par les tests en cours.

- Le changement de base des comptes nationaux est signalé.

- Est mentionné ici, pour mémoire, **le groupe de travail évoqué plus haut sur l'accès aux données du secteur bancaire et financier**, qui répond au souhait formulé par le Cnis d'une meilleure connaissance de l'activité du secteur bancaire, dans le respect du secret bancaire.

- **Autre groupe de travail, le groupe relatif au coût du capital** : ce groupe fait suite au rapport de Jean-Philippe Cotis sur le partage de la valeur ajoutée et à une demande de la CGT, relayée par le bureau du Cnis, d'étudier le coût du capital de la même manière qu'on étudie le coût du travail. L'objectif est de mieux comprendre ce sujet complexe (notamment de faire de la pédagogie et d'analyser les raisons de l'évolution de ce coût). **Il s'agit de conduire un travail statistique** (définir les différentes composantes du coût du capital et comprendre les différents indicateurs, voire leur utilisation) **et non de déterminer le bon niveau de la rémunération du capital.**

Le groupe a tenu six réunions. Plusieurs études à partir des données de la comptabilité nationale (auditions du Clersé - Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques -, de l'OFCE, de la direction générale du Trésor, de l'OCDE) et des données d'entreprises ont été présentées. L'impact du changement de base des comptes nationaux a été particulièrement important sur l'évaluation des dividendes versés par les sociétés non financières (SNF), du fait du recalage de

l'ensemble de la série sur les données Ésane (Insee) et de corrections de données provisoires sur les années récentes. **La remise du rapport est prévue au printemps 2015.** La dernière réunion, outre une présentation des comptes de patrimoine et l'articulation entre les stocks et les flux financiers, était consacrée à la structuration du rapport.

Pour récapituler, dans le domaine économique et financier, l'insatisfaction des utilisateurs porte essentiellement sur la difficulté d'accéder aux données bancaires et financières. En effet, lorsque les données sont accessibles, elles sont le plus souvent dans des formats « Pdf » qui interdisent leur utilisation dans des bases de données. Force est de noter une certaine opacité du secteur bancaire qui se serait renforcée avec la crise, d'après certains experts. Lors de la commission d'automne « Système financier et financement de l'économie », les présentations réalisées sur le système bancaire parallèle (*shadow banking*) manquaient - comme l'a souligné le président Gunther Capelle-Blancard - de données quantitatives permettant de répondre à des questions simples mais essentielles sur le poids du secteur bancaire parallèle, sa part dans le financement de l'économie réelle, la part des actifs titrisés, etc.

Les réponses apportées par différents participants ont révélé de grandes incohérences sur le volume des encours du système bancaire parallèle.

3. Les avancées et les attentes sur les aspects territoriaux

(Commission « Territoires »)

Dans le cadre du suivi des recommandations des rapports du Cnis, un point particulier mérite d'être fait sur les suites des recommandations du rapport de septembre 2009 « Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire » (voir annexe 2).

- Une des premières avancées a été **la mise à disposition de données carroyées** qui permettent de compléter les indicateurs jusqu'alors disponibles sur des zonages administratifs. Elle est **jugée comme un apport très important par les utilisateurs.**

- Par ailleurs, **ce rapport préconisait une amélioration de l'observation territoriale en intégrant différents degrés d'urbanisation**, les approches en zonage en aires urbaines (ZAU) et unités urbaines n'étant pas suffisantes car elles catégorisent des notions de rural et d'urbain et des aires d'influence sans pouvoir dépasser la dichotomie urbain/rural. **L'Insee, s'appuyant sur les travaux de la Commission européenne** - qui proposent trois niveaux de densité de population (peuplement dense, densité intermédiaire, faible densité) à partir d'une observation carroyée - **a développé une méthode permettant de définir un 4e niveau de densification : les espaces « très peu denses ».** Cette nouvelle grille d'analyse, fondée uniquement

sur la population et sur la densité au carreau, permettra, grâce à des études intégrant par exemple l'accès aux services et à l'emploi, de catégoriser les territoires selon différentes approches : territoire enclavé, rural isolé, etc. L'autre avantage est que cette grille permet de choisir la maille géographique voulue (commune, département, agglomération, etc.) par agrégation des données carroyées communales. La typologie sera disponible fin 2014.

- La collaboration fructueuse entre l'Insee et le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a permis de **mener à bien les travaux de réforme de la géographie prioritaire des quartiers de la ville**.

- **De manière plus générale, il y a eu de nombreux travaux en partenariat pour mettre à disposition des indicateurs** : indicateurs de développement durable (Insee, SOeS), indicateurs sociaux départementaux (Drees², Insee, AdF³), indicateurs de qualité de vie (Insee, CGET), indicateurs sur l'inclusion sociale (Insee, Drees). Et tout dernièrement, le **rapport du groupe de travail sur la territorialisation des indicateurs de suivi du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et l'insertion sociale** a été remis par le directeur général de l'Insee et le directeur de la Drees à François Chérèque, inspecteur général des affaires sociales (Igas).

- Enfin, est à mentionner une **avancée, timide mais bien réelle, relative à la territorialisation des dépenses publiques par secteur d'intervention**. C'est un sujet que Jean-Pierre Duport, ancien président du Cnis, a évoqué à l'ASP à de nombreuses reprises et pour lequel il regrettait l'absence d'avancées malgré plusieurs interventions du Conseil. Des progrès ont été faits depuis lors et la DGFIP et l'Insee ont présenté l'état d'avancement du dossier et des connaissances. Sont maintenant disponibles :

- Les dépenses de l'État par région et par service d'origine de la dépense pour 2011, 2012 et 2013 (fourniture par la DGFIP aux préfets de région, *via* les DRFIP) ;

- Un fichier de niveau régional des dépenses de l'État par mission du budget général et des comptes d'affectation spéciale pour les titres II (personnel), III (fonctionnement), V (investissement) et VI (intervention) pour 2013 (fourniture par la DGFIP à l'Insee) ;

Deux expérimentations de la DGFIP ont permis de constater la fiabilité des évolutions constatées à partir de 2011 : sur un programme donné, le 131 - mission Culture - ventilation de la dépense 2013 par titre budgétaire et par département, ainsi que la ventilation des dépenses de l'État en 2013 par région, par titre et par mission ;

² Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

³ Assemblée des départements de France

Par ailleurs, deux expérimentations DRFIP / DR Insee dans les régions Nord - Pas-de-Calais et Paca visent à définir, au-delà de la connaissance des dépenses territorialisées de l'État, un module expérimental pour toutes les régions sur des dépenses complémentaires (dépenses sociales sous forme de dotations et subventions et dépenses fiscales).

Il s'agit maintenant pour le Cnis de relancer le groupe de travail DGFIP / Insee / Cnis afin d'intégrer les DOM dans les dépenses de l'État, avant de déterminer une priorisation des autres travaux (dépenses des organismes sociaux et des collectivités locales). **Il reste un point de vigilance** car le Cnis a été alerté de manière indirecte sur un **risque éventuel lié à la rénovation en cours** du système d'information, **rénovation qui pourrait avoir pour effet de supprimer ou de rendre facultative la saisie des variables de localisation.**

4. Les avancées et les attentes sur l'environnement et le développement durable (Commission « Environnement et développement durable »)

La statistique publique a fait de nombreux efforts en matière de production d'indicateurs de développement durable. **Le souci majeur en matière de développement durable, mais aussi pour ce qui relève de la soutenabilité de la croissance, est d'éviter qu'il y ait prolifération d'indicateurs sans coordination** des différentes structures concernées. Comme l'a indiqué la présidente du Cnis au bureau d'octobre, **ce sujet mérite des échanges réguliers au sein du Conseil dans ses deux dimensions que sont la pertinence et le suivi des indicateurs ainsi que leurs conditions et cadres d'utilisation.** Ce suivi assuré en premier lieu dans la commission « Environnement et développement durable » fera l'objet d'une information régulière du bureau.

- Plus concrètement, s'agissant de la stratégie nationale de développement durable (SNDD 2010 - 2013), les 15 indicateurs phares et les 35 indicateurs de second niveau sont complétés par 4 indicateurs de contexte économique et social. Le Cnis a renouvelé sa demande de mise à jour annuelle et de diffusion du socle des indicateurs de la stratégie nationale de développement durable issu de la concertation de 2010 portée par le Cese et le Cnis. Il est indispensable d'articuler la démarche française aux travaux internationaux dans la mesure où les tableaux d'indicateurs se sont généralisés : quasi inexistantes en 1995, ils sont adoptés dorénavant par 24 pays sur 28 au niveau européen, suite à différentes étapes d'harmonisation (Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi, règlements européens, groupe de travail Unece (*United Nations Economic Commission for Europe*)-OCDE-Eurostat). De nombreuses demandes arrivent, notamment les attentes en matière d'indicateurs de suivi de l'agenda de développement post-2015 ou encore la révision de la stratégie Europe 2020 en 2015.

- La commission chargée de déterminer **les indicateurs de suivi de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable** (SNTEDD 2014 - 2020) a retenu **71 indicateurs** ; ils sont comparables au niveau international et déclinables au niveau local. **Ils devraient être complétés par une douzaine d'indicateurs qui nécessitent pour la statistique publique de nouveaux investissements.** Parmi ces 71 indicateurs, **20 sont communs avec la stratégie nationale de développement durable** (SNDD).

- Si l'on s'intéresse plus précisément **aux indicateurs complémentaires au PIB visant à définir ce que serait le bon tableau de bord pour mesurer une croissance soutenable, différentes initiatives émergent qui peuvent faire craindre que la multiplication des indicateurs, voire leur changement fréquent, n'aient comme effet de maintenir le PIB comme seule référence de richesse alors qu'un besoin d'indicateurs mesurant le progrès des sociétés vers le développement durable est de plus en plus exprimé.**

Il s'agit par conséquent de déterminer comment faire émerger une communication de qualité à partir d'un nombre limité d'indicateurs. Ce souci est porté par la présidente de la commission, Michèle Pappalardo. C'est aussi une question qui révèle que « le temps du politique » est bien différent du « temps de la statistique publique ».

- **En matière d'empreinte carbone,** Le Conseil retient à ce stade que sa mesure est complexe et qu'il y a trois méthodes en présence. Celle de la France donne des résultats proches de celle de l'OCDE et celle d'Eurostat donnant des résultats inférieurs. Le Cnis demande que **les travaux à venir veillent à la cohérence méthodologique entre les approches nationales et internationales.** Toujours **dans l'optique de disposer plus rapidement d'indicateurs** (les délais de mise à disposition des résultats étant actuellement de trois ans), **la possibilité de recourir à des données provisoires pour estimer l'empreinte carbone a fait l'objet d'interrogations en commission.**

- Dans la perspective de la prochaine Conférence Climat 2015 (COP21) et au moment où plusieurs démarches internationales et nationales sur le changement climatique visent à stabiliser ou à réduire les différentes émissions atmosphériques, le Cnis a fait le point sur les statistiques qui mesurent et évaluent les émissions de gaz à effet de serre. Outre une demande d'harmonisation des méthodes afin que les régions puissent se comparer entre elles, la question de la multiplicité des indicateurs régionaux s'est posée, en raison de la difficulté tant de leur usage que de leur mise à jour.

- À noter, enfin, le développement des investissements relatifs à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), sujet dont l'intérêt s'accroît :

- Avec la reconduction par l'Insee en 2016 de l'enquête Entreprise et développement durable **qui donnera lieu à une approche plus fine** pour certaines questions comme les relations entre clients et fournisseurs, les aspects environnementaux et la gouvernance ;
- Avec l'expérience du SoeS qui explore à des fins statistiques le gisement d'informations que constituent les rapports RSE afin de limiter, si c'est possible, les enquêtes sur ce sujet et donc la charge des entreprises. Cette exploration révèle des possibilités quant à l'exploitation statistique et aux études, mais également des perspectives comprenant des limites pour la statistique publique.

Annexe 1 : Indicateurs d'accidentalité routière un an après leur labellisation

Synthèse des présentations sur les statistiques de la sécurité routière et l'indemnisation des dommages corporels

Manuelle Salathé, secrétaire générale de l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière (ONISR), a exposé les conditions dans lesquelles s'élaborent les données statistiques sur les accidents corporels de la circulation routière : bases réglementaires (arrêté du 27 mars 2007) et définition, traitement par les forces de l'ordre (police et gendarmerie) des bulletins d'analyse des accidents corporels (BAAC), consolidation par le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et les observatoires départementaux de sécurité routière. Le double circuit de ces données (remontées rapides par les préfetures à la base des suivis infra-annuels de l'« accidentalité routière », fichier national contrôlé des BAAC donnant lieu aux bilans annuels et études) implique un décalage inévitable (mais restant dans une fourchette modérée) entre estimations à partir du recueil brut de terrain et chiffres définitifs portant sur l'année civile écoulée (le bilan 2013 a été officialisé le 27 mai 2014).

René Pollet, de l'AGIRA (Association pour la Gestion des Informations sur le Risque en Assurance créée par la Fédération Française des Sociétés d'Assurances et le Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurance) a présenté le fichier des victimes indemnisées (FVI). Le FVI, issu de la loi Badinter du 5 juillet 1985 et géré par l'AGIRA, a pour objet d'informer le public des indemnités allouées aux victimes d'accidents de la circulation dans le cadre de décisions prises soit par accord transactionnel, soit par voie judiciaire. À la différence des données de l'ONISR, l'observation porte sur chaque victime avec AIPP (Atteinte à l'Intégrité Physique et Psychique) ou décédée (et non sur chaque accident corporel), se situe au règlement définitif de la victime (et non au moment de l'accident) et est de nature médicale (et non administrative et judiciaire). La base de données, consultable sur internet, est accompagnée d'une brochure statistique fournissant les taux de transaction, la durée de règlement et l'indemnisation des diverses catégories de préjudice relevant des risques AGIRA avec les principaux textes la régissant. Son contenu est suivi par une commission technique composée des assureurs, des pouvoirs publics (ministère des Finances et de la Justice) et de représentants des victimes (INAVEM).

Chantal Perrichon, présidente de la Ligue contre la violence routière, a exprimé un besoin fort de chiffres, de connaissance et d'expertise pour pouvoir tenir vis-à-vis des médias et de l'opinion publique un « discours rationnel » face à ce qu'elle considère comme des campagnes de « désinformation ». Elle a réitéré auprès de l'AGIRA ses demandes antérieures de disposer des chiffres absolus des assureurs et non de seuls pourcentages, notamment afin de savoir si la baisse spectaculaire du nombre de tués depuis 2000 ne masque pas une dégradation concernant le nombre ou la gravité des handicaps consécutifs aux accidents. Elle a aussi exprimé un intérêt pour des données sur le coût de la violence routière, l'impact de l'accident pour les proches, et les catégories de véhicules impliqués en lien avec les taux d'AIPP.

Laurent Carnis, de l'Ifsttar (Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux), discutant, a détaillé les enjeux des données statistiques sur la sécurité routière et l'indemnisation des dommages corporels en termes de justice, d'efficacité et d'action pour les différents acteurs concernés (décideurs publics, assurance privée, victimes, chercheurs). S'agissant des deux sources de données présentées, il a fait observer qu'elles étaient exploitées « dans des voies séparées à partir du même fait générateur » et relevé le hiatus entre estimations du coût moyen des accidents selon l'ONISR et les assureurs.

Au cours du débat qui a suivi, le représentant de la CGT a déploré les « points aveugles » des données sur la sécurité routière (qualité des équipements routiers, dangerosité par type de véhicule impliqué), s'est demandé si les changements de compétence institutionnelle (du ministère des transports à celui de l'intérieur) avaient changé les instruments de mesure ou avaient pu nuire à la fiabilité des statistiques et s'est interrogé sur l'ampleur de l'alimentation de la population carcérale par la délinquance routière.

Mme Salathé a d'abord souligné que l'Autorité de la Statistique publique avait auditionné les statistiques de l'ONISR en 2013 et labellisé tous ses indicateurs pour cinq ans. Elle a ajouté que la nouvelle définition européenne de « blessé grave », de nature médicale, allait nécessiter une articulation entre les BAAC et le PMSI (programme de médicalisation des systèmes d'information des hopitaux) et l'appariement de données concernant d'un côté l'accident et de l'autre la victime.

Mme Perrichon a rappelé pour sa part que si les tribunaux étaient encombrés de délits routiers, bien peu de leurs auteurs étaient incarcérés. Elle a aussi jugé que l'impact de la suppression des zones accidentogènes sur le réseau routier (au demeurant largement effectuée) était bien inférieur à celui de mesures de réduction de la vitesse maximale autorisée, en particulier sur les routes secondaires.

M. Pollet a quant à lui indiqué que le clivage principal en termes de dangerosité des véhicules impliqués opposait les deux roues aux quatre roues. Il a aussi expliqué que la démarche d'indemnisation visait à réparer le préjudice matériel et moral de l'accident pour les familles sans prétendre à leur procurer des revenus de remplacement tout au long de la vie, revenus qui pourraient entrer en ligne de compte dans une estimation du « coût de l'accident » basée sur une approche différente. Il a aussi rappelé que l'AGIRA avait proposé aux pouvoirs publics d'étudier ensemble la manière de mieux recevoir et traiter les décisions de justice et que cette proposition reste d'actualité.

Annexe 2 : les domaines du rapport Cuillier ayant donné lieu à des recommandations

Rapport relatif aux statistiques et nouvelles tendances de localisation
des populations et des activités sur le territoire

Les travaux ont abouti à l'établissement de huit recommandations dans les domaines suivants :

- Production de nouvelles données sur le marché foncier et immobilier
- Adaptation de certaines productions aux enjeux d'aujourd'hui dans les domaines de l'occupation du sol, des déplacements et de l'appareil productif.
- Mise à disposition simplifiée et normalisée de données au niveau infra communal, avec expérimentation d'une diffusion "au carreau".
- Mise à disposition d'un référentiel d'indicateurs représentatifs des formes d'urbanisation des territoires au niveau des régions, départements, intercommunalités et des zonages d'études existants, qu'il conviendra d'actualiser régulièrement : zones d'emplois, aires urbaines, espaces ruraux, bassins de vie.